

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Centre régional de publication de Bordeaux

LES THERMES SUD
DE LA
VILLA GALLO-ROMAINE
DE
SEVIAC

par R. Monturet et H. Rivière

avec la collaboration de J.-P. BOST, J. LAPART et E. MONTURET

AQUITANIA supplément 2



ÉDITIONS DU CNRS
15, quai Anatole-France
75700 PARIS

1986



ÉDITIONS DE LA
FÉDÉRATION AQUITANIA
28, place Gambetta
33000 BORDEAUX

SOMMAIRE

AVANT - PROPOS	9
----------------------	---

INTRODUCTION. LE SITE GALLO-ROMAIN DE SÉVIAC	
(P. ARAGON - LAUNET)	13

LIVRE I

L'ARCHITECTURE DES THERMES

(R. MONTURET - H. RIVIÈRE)

CHAPITRE I

LE BALNÉAIRE ORIGINEL - PREMIER ÉTAT, PHASE A	23
Architecture et fonctions	23
I. Secteur non chauffé	24
II. Secteur chauffé	26
Circulation de l'eau	30
Schéma de circulation	31
NOTES	32

CHAPITRE II

RÉFECTIONS ET AMÉNAGEMENTS - PREMIER ÉTAT, PHASE B	35
Architecture et fonctions	35
I. Destruction de la fournaise et ses conséquences	35
II. La salle de repos (salle 5)	35
III. Transformations dans les salles froides	36
IV. Réfections dans les salles chaudes	38
V. Construction extérieure aux thermes	38
Circulation de l'eau	39
Schéma de circulation	39
NOTES	40

CHAPITRE VII

DERNIERS AMÉNAGEMENTS - TROISIÈME ÉTAT, PHASE B	77
Architecture et fonctions	77
I. <i>Les premiers travaux : salle 21</i>	77
II. <i>La reprise des travaux dans la partie est</i>	78
III. <i>Les reprises dans le balnéaire</i>	79
NOTES	81

CHAPITRE VIII

L'ABANDON DES THERMES	83
NOTES	84
CONCLUSION	85
ANNEXES : ÉTUDES STRATIGRAPHIQUES (H. RIVIÈRE)	87
PHOTOGRAPHIES	103
TABLE DES PLANCHES	(en Hors-Texte)

LIVRE II

DÉCORS ARCHITECTURAUX ET MOBILIER ARCHÉOLOGIQUE

CHAPITRE I

LES MOSAIQUES (E. MONTURET)	135
--	-----

CHAPITRE II

LES ENDUITS PEINTS (H. RIVIÈRE)	171
--	-----

CHAPITRE III

LES MARBRES (R. MONTURET)	193
--	-----

CHAPITRE IV

LES MONNAIES (J.-P. BOST)	219
--	-----

CHAPITRE V

LA CÉRAMIQUE ET LE PETIT MATÉRIEL (J. LAPART)	231
--	-----

CHAPITRE VI

LES BRIQUES CLAVEAUX (H. RIVIÈRE)	245
--	-----

CHAPITRE III

LA CRÉATION DES SECONDS BAINS - DEUXIÈME ÉTAT, PHASE A	41
Architecture et fonctions	41
I. <i>Le mur de liaison</i>	41
II. <i>Extension du bâtiment</i>	42
Circulation de l'eau	43
Schéma de circulation	44
NOTES	45

CHAPITRE IV

L'EXTENSION VERS LE SUD. - DEUXIÈME ÉTAT, PHASE B	47
Architecture et fonctions	47
I. <i>Réaménagement du secteur occidental</i>	47
II. <i>Secteur oriental : le bassin de la salle 3</i>	51
III. <i>Aménagement de la salle 17 et du raccordement occidental de la villa</i>	52
Circulation de l'eau	53
Schéma de circulation	55
NOTES	56

CHAPITRE V

PERFECTIONNEMENT ET RÉFECTIONS - DEUXIÈME ÉTAT, PHASE C	57
Architecture et fonctions	57
I. <i>Les transformations du balnéaire ouest</i>	57
II. <i>Aménagement des salles communes aux deux ensembles</i>	59
III. <i>Salle 17</i>	61
IV. <i>Aménagement de la cour intérieure</i>	61
Circulation de l'eau	61
Schéma de circulation	63
Étude comparative	63
NOTES	66

CHAPITRE VI

UNE NOUVELLE CONCEPTION DES THERMES - TROISIÈME ÉTAT, PHASE A	69
Architecture et fonctions	69
I. <i>Vue d'ensemble</i>	70
II. <i>Le Frigidarium</i>	70
III. <i>Les aménagements du secteur chaud est</i>	72
Circulation de l'eau	75
Schéma de circulation	76
NOTES	76

LIVRE I

L'ARCHITECTURE DES THERMES

R. MONTURET — H. RIVIÈRE

CHAPITRE V

PERFECTIONNEMENT ET RÉFECTIONS

DEUXIÈME ÉTAT - PHASE C

La troisième série de transformations effectuées dans le deuxième état du balnéaire concerne également sa partie ouest. Elle peut, grâce au matériel découvert¹ dans des canalisations qui ont été abandonnées par la suite sans être détruites, être datée entre 330 et 357. Comme de nombreux indices le suggèrent, les travaux de reconstruction ont été entrepris consécutivement à un incendie : les murs de la fournaise (salle 11) et du *caldarium* (salle 12) sont partiellement noircis, quelques moellons ont même été calcinés ; d'autre part, une couche de cendres épaisse de 4 cm au maximum recouvre, dans la salle 2 bis, le sol datant d'une phase antérieure. Cet incendie n'a peut-être pas affecté la totalité du bâtiment, car il n'en existe aucune trace dans sa partie est.

Ces dégradations ont entraîné une reconstitution du *caldarium*, désormais pourvu de deux *alvei* en abside. L'entrée et la salle 10 sont complètement modifiées, donnant au balnéaire un plus grand confort : un nouvel *apodyterium* et des latrines sont créés. Certains sols sont recouverts de mosaïques² et le soubassement de la plupart des murs décoré de marbre de Saint-Béat.

Architecture et fonctions (Pl. 4, 6, 7, 8, 14, 20, 21)

I. Les transformations du balnéaire ouest

A - Salle 12 : Caldarium (Ph. 38, 42)

C'est visiblement la pièce qui a subi le plus de dégâts, puisque les murs sud et ouest de l'hypocauste ont été remontés en petit appareil régulier aux joints tracés au fer. Le même type de joints souligne les parements extérieurs des deux *alvei*, construits en même temps. Cette technique, que nous avons rencontrée au premier état, était devenue inhabituelle dans les constructions du Bas-Empire en Novempopulanie : il faut donc souligner cette particularité, d'autant que, entre le IIe et le IVe siècle, il n'en existe, à Séviac, aucune trace.

L'hypocauste est en grande partie reconstruit, sur le sol conservé ; des pilettes d'un type différent de celles employées dans les états précédents sont utilisées : elles sont montées en *laterculi* de 0,22 m × 0,22 m × 0,03 m reposant sur un carreau plus large, de 0,29 m de côté. Cette technique nouvelle est caractéristique des hypocaustes tardifs de Séviac. Dans la partie nord de la pièce, quelques pilettes ont été simplement restaurées avec des matériaux de récupération. Hautes de 0,87 m, les pilettes sont surmontées de *suspensurae* de 0,56 m de côté, sur lesquelles est coulé le mortier blanc de grave et d'éclats de brique qui constitue le nouveau sol de circulation de la pièce (cote + 0,67 m). Il s'appuie sur les murs sud et ouest, contre la fournaise et les bassins. Par contre, il n'arrive pas au contact des deux autres parois : un intervalle de 0,13 m en moyenne est ménagé, destiné à l'établissement d'une double cloison (Ph. 39) fixée à l'aide de bobines entretoises. Celles-ci, retrouvées en fouille, sont de deux types : une série à pâte noire,

cylindre droit de 8,1 cm de longueur et 1,6 cm de diamètre intérieur, une autre à pâte beige, cylindre concave de 8,4 cm de longueur et 2,7 cm de diamètre intérieur ; ces bobines entretoises étaient fixées au mur par des clous en forme de T longs de 0,25 cm au maximum. Il a été impossible d'identifier les briques des doubles cloisons parmi les décombres de l'hypocauste (planches 26 - 27).

La découverte de fragments de plaques et d'éléments moulurés en marbre, d'épaisseur variable, permet de supposer que le sol de circulation et les murs en étaient décorés, tout comme le sont les deux bassins ouvrant sur le *caldarium*.

Alveus sud (Ph. 39)

Un *alveus* de forme hémicirculaire et d'un diamètre intérieur de 2,84 m est bâti à l'emplacement du bassin primitif détruit, dont il ne subsiste que quelques vestiges, notamment le mur qui le sépare de l'hypocauste et du *caldarium*. Les trois conduits de chaleur précédemment décrits qui percent cette paroi sont conservés, mais leur partie supérieure et les montants de la gaine centrale sont repris. Leur hauteur est réduite, de par la suppression des voûtes remplacées par une dalle de terre cuite posée à plat : celle-ci, sur les conduits latéraux, repose sur des pieds-droits constitués d'une brique placée de chant. L'emplacement des voûtes est rempli grossièrement par des moellons, des morceaux de brique et même de la terre. Au-dessus de ces comblements, le mur, large de 0,48 m, est entièrement remonté en moellons aux joints tracés au fer. Une ouverture de 2,20 m. de large y est aménagée, qui assure la communication avec le bassin situé à 0,41 m en contrebas par rapport au sol de circulation du *caldarium*. Deux marches d'un giron de 0,10 m et de 0,08 m en facilitent l'accès ; la première est bâtie dans l'épaisseur du mur, et elles sont toutes deux construites en mortier de tuileau et plaquées de marbre. Le même marbre gris pyrénéen recouvre le sol du bassin et la partie basse du mur de l'abside.

L'air chaud pénétrant dans l'hypocauste à pilettes³ du bassin par les trois conduits évoqués *supra* se diffuse sous le fond de l'*alveus*, puis il est évacué grâce à quatre *tubuli* placés dans le mur de l'abside large de 0,73 m. Ceux-ci sont disposés deux à deux, de part et d'autre du bassin, laissant libre un large espace central peut-être occupé par une fenêtre située dans l'axe du bassin. La vidange est assurée par un conduit bâti en tuiles-canal, situé dans le même axe, qui fait passer l'eau dans un petit bassin de réception construit en exèdre dans la canalisation 10⁴.

L'alveus ouest (Ph. 40)

Dans l'angle sud-ouest du *caldarium* et dans la fournaise un petit bassin de 1,25 m de diamètre, en forme de fer à cheval, est construit selon des techniques absolument identiques à celles employées pour l'*alveus* sud. En raison de ses dimensions modestes, il est chauffé par un seul conduit ; l'air chaud est évacué par un *tubulus* placé dans l'axe de l'abside, dans son mur large de 0,48 m. Ce bassin est aussi profond que l'autre, l'ouverture sur la salle est large de 1,15 m et l'accès à l'*alveus* se fait par une marche construite dans l'épaisseur de la paroi séparant le *caldarium* de la fournaise. Les eaux usées sont évacuées vers la canalisation 1.

Les murs étant arasés jusqu'à la hauteur des sols de circulation, aucune trace du système de l'alimentation des bassins en eau chaude, provenant vraisemblablement de réservoirs situés dans la fournaise, n'a été conservée. Pour la même raison il ne subsiste aucun vestige des margelles qui devaient pourtant exister aux deux bassins : pour obtenir un volume d'eau suffisant, elles se révèlent en effet nécessaires⁵.

Les bassins hémicirculaires de ce type sont une des caractéristiques de l'architecture aquitaine du IV^e siècle ; mais la présence de deux *alvei* dans un *caldarium* est assez rarement attestée : sans doute ceux-ci répondent-ils aux goûts de l'époque, marquée par une multiplication des bassins dans les établissements thermaux publics et privés.

B - La réfection du praefurnium (salle 11)

Les dimensions de la fournaise ne varient pas, mais sa surface est amputée de celle occupée par l'*alveus* ouest de la salle 12. La construction de ce bassin et sans doute les dégradations subies du fait de l'incendie ont entraîné une réfection partielle du foyer : seules ses structures supérieures sont modifiées. Son tunnel, en briques, est ovoïde, forme qui se rencontre également à Lalouquette, Chassenon, Conimbriga⁶ ... Entre le foyer et le mur nord l'aire de mortier de 2 m² servant de support aux réservoirs d'eau chaude est maintenue ; la capacité de ces réservoirs est sans doute augmentée, en raison des besoins supplémentaires créés par les bassins du *caldarium* et ceux de la salle 16.

La canalisation 10, qui assure l'évacuation des *alvei* du *caldarium* traverse la fournaise en avant de l'entrée du foyer. Elle a été retrouvée couverte de grosses dalles de remploi, très irrégulières et d'épaisseur variable ; mais au IV^e siècle elle était sans doute découverte, afin de permettre le déversement des cendres du foyer, entraînées par l'eau lors de la vidange des bassins ; cette organisation se trouve dans les thermes de Trèves⁷ ou d'Hippone⁸, mais également à Lalouquette⁹ : il faut d'ailleurs constater que les *praefurnia* de Séviac et de Lalouquette sont construits de manière identique.

II. Aménagement des salles communes aux deux ensembles

La salle 2 bis est divisée en deux par une cloison large de 0,38 m, montée en petit appareil irrégulier et enduite d'un mortier de tuileau rose de 3 cm d'épaisseur. Construite à même le sol de circulation, elle n'est pas tout à fait parallèle aux murs est et ouest ; un seuil large de 1,60 m, situé à 0,45 m du mur nord, assure la communication entre les deux salles ainsi créées : salles 15 et 16.

- Salle 15 : dimensions intérieures : 5,65 m × 4,25 m

La porte d'accès au balnéaire est maintenue, ce qui laisse à penser que la salle 15, réduite à une surface de 24 m², assume le rôle d'entrée au balnéaire. Un nouveau sol, une chape de mortier rose lissé, qui n'a apparemment reçu aucun revêtement, épais de 5 cm, est étendu sur un *statumen* de grosses pierres de 0,22 m d'épaisseur, ce qui surélève le sol de circulation à la cote +0,59 m : les emmarchements du vestibule (salle 1) et du frigidarium (salle 14) sont donc réduits et un seuil surélevé d'une hauteur de 0,15 m suffit désormais pour entrer dans ces deux pièces. Le seuil de la porte d'entrée au balnéaire est rehaussé en fonction du nouveau sol. La pierre du seuil a disparu ; elle reposait sur une assise de briques recouvrant deux lits de moellons disposés sur le bloc de mortier rose constituant le sol précédent.

- Salle 16 : Dimensions intérieures : 9,50 m × 5,65 m

Il est plus difficile de déterminer quelle fut la fonction de cette pièce, en raison de sa place dans le bâtiment : il s'agit sans doute déjà d'un *apodyterium*, dont l'existence est attestée à la 3^e phase, bien que cette hypothèse soit combattue par le fait qu'il est nécessaire de repasser par la salle 15 pour accéder aux bains. Le sol de cette salle est revêtu d'une mosaïque (M I)¹⁰ à la cote +0,47 m. Les murs sont recouverts d'un enduit rose très fin qui n'a apparemment reçu aucun placage.

La salle 10 est également transformée : elle est divisée en deux parties sensiblement égales par un mur nord-sud de 0,50 m d'épaisseur. Celui-ci se prolonge vers le nord, par-delà le mur courbe qui a été arasé depuis la salle 16 jusqu'à sa hauteur. Il se retourne à angle droit vers l'est, dans le prolongement du mur nord de la salle 16. Ce mur, sommairement bâti, puisque non fondé, reposant à même le radier ruiné de la canalisation 11, présente des traces de fissures et de réparations¹¹. La partie est de l'ancienne salle 10 est subdivisée en trois secteurs ; au nord est créé un pédiluve rectangulaire, terminé par une abside, en liaison avec l'*apodyterium* ; au sud, un second bassin hexagonal donne dans un petit vestibule aménagé au centre qui permet de passer de la salle 16 aux latrines construites dans la partie ouest de la salle 10.

Le pédiluve (Ph. 32, 33)

Situé dans l'angle nord-ouest de la salle, il a une forme rectangulaire de 1,30 m × 1,20 m, et il se termine vers l'ouest par une petite abside de 0,50 m de rayon. Il est bâti en briques, et plaqué de marbre blanc. Le sol de ce bassin se situe une vingtaine de centimètres plus bas que celui de l'*apodyterium* sur lequel il ouvre : deux marches construites au pied de la margelle, la première de 0,10 m de large et la seconde de 0,28 m, permettent d'y accéder. L'évacuation des eaux usées s'effectue, à l'aide d'un conduit encastré dans le mur nord, par la canalisation 3 bis.

Le vestibule et son bassin (Ph. 34)

De forme rectangulaire (2,60 × 1,90 m) le vestibule est construit dans l'axe de l'*apodyterium*. Son sol a été vraisemblablement dès cette époque orné d'un pavement mosaïqué dont seul un vestige de la bande de raccord, le long du mur ouest, a été retrouvé (M3). Le *nucleus* de ce sol, très compact, de 0,16 m d'épaisseur, est étendu sur une couche d'argile jaune mêlée de cailloux, de pierres, de fragments de terre cuite. Un solin de 7 cm d'épaisseur sépare la mosaïque des murs ouest et nord, qui sont recouverts d'un enduit. Ces joints d'étanchéité sont rendus nécessaires par la présence d'un bassin au sud du vestibule.

Celui-ci est inscrit dans une niche rectangulaire de 1,90 m × 1,55 m. Construit en briques, large de 1,25 m, il a la forme d'un hexagone irrégulier (Ph. 35), dont les côtés varient entre 0,40 et 0,58 m, les côtés opposés étant égaux. Il ne subsiste du fond qu'un petit fragment situé à la cote +0,02 m, c'est-à-dire 0,45 m plus bas que le sol du pédiluve. Les montants sont recouverts d'un enduit sur lequel sont encore visibles les traces du placage en marbre qui le décorait. Son évacuation se faisait directement dans la canalisation est de la salle 18 (cf. *infra*). A quel besoin répondait ce bassin ? Il ne s'agit pas, en raison de sa profondeur, d'une simple vasque : ne faut-il pas plutôt voir une fontaine, une sorte de « douche », à laquelle pourrait parvenir, à travers la paroi mitoyenne, l'eau chaude en provenance des réservoirs de la fournaise ?

Les latrines (Ph. 34) (salle 18) Dimensions : 4,10 m × 2,30 m (Planche 21 bis)

L'utilisation de la salle 17 en tant que latrines, dans la phase précédente, restait purement conjecturale ; le rôle de la salle 18 est au contraire bien attesté à la fois par la présence de canalisations en fondation qui longent intérieurement ses quatre côtés et par la découverte, en remploi, de trois blocs de marbre creusés d'une rigole semblables aux pierres qui bordent les sièges dans les latrines publiques. Les déjections, qui tombaient dans les égouts en sous-sol, étaient évacuées lors de la vidange des bassins de l'*apodyterium* et du *caldarium* (salle 12) par la canalisation 10 qui débouche dans le canal qui longe le mur sud des latrines. La canalisation 11 qui provient de l'extérieur du bâtiment pouvait contribuer au nettoyage. L'emplacement des principales arrivées d'eau de vidange et les accès au vestibule et peut-être à la salle 17 font supposer que seule la

moitié sud de la pièce 18 était occupée par des sièges. Les ouvertures doivent être distantes de 0,50 m en moyenne¹², ce qui fait deux emplacements sur chacun des trois cotés, nombre important par rapport aux latrines exiguës de Montmaurin, par exemple¹³. La présence de telles installations est l'un des points les plus remarquables du balnéaire de Séviac : si des salles comparables à la salle 18 sont attestées dans nombre de villas du IV^e siècle en Afrique du Nord notamment¹⁴, elles sont beaucoup plus rares dans le Sud-Ouest de la Gaule.

III. Salle 17

La création des latrines dans la salle 18 a pu modifier l'usage de la salle 17 dont les dimensions sont inchangées. A proximité du seuil d'accès conservé et au milieu du mur ouest est construit un petit bassin carré de 0,64 m de côté (dimensions intérieures). Ses montants sont bâtis en briques de 0,20 m de large. Son sol, situé à la cote - 0,17 m, soit à 0,20 environ au-dessous du niveau du sol de circulation, est constitué d'une chape de mortier blanc. Toute la partie sud de la pièce a été détruite au VI^e siècle, anéantissant le système d'adduction et d'évacuation de l'eau, et ruinant une construction qui pourrait être un second bassin lié au précédent : il existe, sur la dalle de couverture du caniveau, un vestige de muret bâti selon les mêmes techniques que les montants du premier bassin.

La présence d'au moins un bassin et son emplacement dans le bâtiment font de cette salle une annexe au balnéaire. Ces bacs, qui n'ont aucune fonction proprement thermale, peuvent être destinés à l'entretien du linge utilisé pour les bains. D'autre part, une maçonnerie de 0,55 m de large existe sur le piédroit sud de la canalisation, doublant le mur mitoyen de la fournaise : cette construction, que ne justifie aucun besoin d'ordre architectural, ne peut-elle être le vestige d'un placard de rangement de tous les objets utilisés dans les thermes ?

IV. Aménagement de la cour intérieure

Au cours des travaux effectués par MM. J. Lapart et J.-L. Paillet dans le secteur situé à l'angle sud-est de la villa, une pièce à abside collée à l'angle des couloirs extérieurs a été découverte¹⁵, des fouilles récentes¹⁶ ont révélé la présence d'une pièce symétrique au sud-ouest de la villa, bâtie sur les constructions antérieures. Pour compléter l'ensemble, un mur courbe presque semblable à celui existant à l'ouest a été édifié à l'est du balnéaire : collé à l'angle nord-est de la fournaise (salle 4) il rejoint la pièce à abside. Ce mur délimite une cour intérieure de 56 m de long sur 13 m de large en moyenne. A la suite de ces travaux le bâtiment thermal se trouve plus étroitement lié à la partie résidentielle de la villa.

Circulation de l'eau

I. Adductions

Les différentes transformations de la partie ouest du balnéaire sont, nous l'avons vu, des créations ou des aménagements de pièces dans lesquelles les besoins en eau sont importants : bassins des salles 12, 16, 17, latrines. L'existence des citernes et des chaudières de la salle 11 a été déterminante : tout s'organise autour de cette pièce. Malheureusement, aucun vestige d'adduction ne subsiste, toutes les constructions étant arasées au niveau des sols.

II. Evacuations

A - Canalisation 9

L'aile est de la villa est bordée par un caniveau nord-sud qui, après avoir contourné la salle à abside, rejoint l'angle nord-est du balnéaire. Elle longe le mur est de la fournaise (salle 4), et c'est cette portion qui a été appelée canalisation 9. Elle est conservée sur une longueur de 5,70 m; au-delà, vers le sud, elle a été détruite au Ve siècle. Sa pente est de 3 cm par mètre, ce qui devait lui permettre de se greffer sur la canalisation 1. Elle est construite comme les égouts déjà étudiés : profonde de 0,60 m, elle était recouverte de dalles de pierre calcaire. L'une de celles-ci est restée en place, à la cote + 1,06 m¹⁷.

B - Canalisation 10 (Ph. 68)

Située au sud des salles chaudes, à l'ouest du bâtiment, elle est techniquement semblable à la canalisation 9, et elle a les mêmes dimensions. Séparée des murs par une maçonnerie large de 0,30 m qui sert de piédroit, elle longe le *tepidarium* (salle 13), contourne le grand bassin au sud du *caldarium* (salle 12), puis elle passe à l'intérieur du bâtiment, traverse la fournaise (salle 11) dans toute sa largeur, non loin du bassin ouest du *caldarium*, et débouche dans l'égout 2 au sud des latrines (salle 18). Elle est donc destinée à la fois à l'écoulement des eaux de pluie, à la vidange des bassins et à l'évacuation des centres du foyer de la fournaise. De nombreux aménagements concourent à assurer le débit important que nécessitait ce dernier rôle¹⁸ : le conduit d'évacuation des bassins est fait d'*imbrices* d'un diamètre moyen de 0,13 m, ce qui permet une vidange rapide ; la pente de ces tuyaux, de près de 30%, ajoutée à celle de la canalisation (6 cm par mètre) augmente la vitesse de l'écoulement, et ce système assure une brusque et forte arrivée d'eau dans la fournaise, entraînant les cendres. La pression de l'eau à la sortie du grand bassin était telle qu'il a fallu construire, sur le montant sud de la canalisation, un réceptacle de 0,90 × 0,40 m : cet aménagement contribuait également à augmenter la force avec laquelle l'eau s'engouffrait dans l'égout, car une masse d'eau importante s'y accumulait. Elle déferlait ensuite en cascade dans la fournaise, puisque le radier de la canalisation est situé à 10 cm en contrebas à l'intérieur de cette pièce. Dans cette salle, la pente s'accroît (8 cm par mètre, c'est-à-dire la plus forte déclivité de toutes les canalisations du balnéaire).

A l'est du bassin du *caldarium*, la canalisation 10 a une pente ouest-est, et elle débouche dans la canalisation 7¹⁹ qui draine les eaux des bassins du *frigidarium* (salle 14) vers le grand égout collecteur 6. Cette portion de canal, dont la pente est contraire à celle de la partie ouest, ne devait servir qu'à l'écoulement des eaux de pluie (il n'y a aucun bassin dans le *tepidarium*).

C - Canalisation 11 (Fig. 9)

Elle remplace, le long de la façade nord du bâtiment, la canalisation 3 supprimée par l'agrandissement de la salle 10. Son radier est construit en *tegulae* de 0,50 m X 0,45 m, et il a une déclivité de 2 cm par mètre en moyenne. Il est séparé du mur par une murette large de 0,30 m en briques et couverte d'une rangée de *tegulae* et d'*imbrices* disposées en pente vers la canalisation. Le montant nord a été entièrement détruit par les constructions faites dans la cour intérieure à l'époque mérovingienne. C'est une canalisation à ciel ouvert, du même type que celle qui suit le péristyle de la villa, et il fallait la franchir pour pénétrer dans les thermes : cela suppose l'existence d'un emmarchement plaqué contre la façade. Celui-ci a été remplacé, dans l'Antiquité tardive, par une grosse dalle formant passerelle²⁰. Contre le mur courbe ouest subsiste un vestige d'une canalisation qui bordait la cour intérieure : de par sa position et son altimétrie, elle ne peut se jeter que dans la canalisation 11²¹. Cette dernière reçoit au passage les eaux de l'*apodyterium* et débouche dans les latrines, où elle assure le nettoyage des conduits nord, est et ouest.

D - Canalisations des latrines (Ph. 4, 69)

Les quatre côtés de la salle 18 sont bordés intérieurement de conduits en sous-sol dont la construction ressemble à celle des caniveaux ; seule la partie supérieure de leurs montants est différente, bâtie en *tegulae*. Au nord, de part et d'autre du débouché de la canalisation 11, le radier a une double pente, ce qui permet aux eaux de se répartir et de parvenir aux conduits latéraux, de pente nord-sud, qui les dirigent vers l'égout 2.

Schéma de circulation

La seule modification survenue concerne la salle 16, et les latrines attenantes. Deux cas sont à envisager : si les deux ensembles forment des thermes doubles, utilisés simultanément l'un par les hommes, l'autre par les femmes, la salle 16 est commune, comme les latrines. Le cheminement est alors exactement le même qu'à la phase précédente. Si au contraire les deux ensembles fonctionnent alternativement, selon les besoins et la saison, la salle 16 est utilisée comme *apodyterium* des thermes ouest ; aucun changement ne survient dans la manière d'utiliser les autres salles.

Étude comparative

En raison du manque d'ensembles architecturaux des II^e et III^e siècles connus en Novempopulanie²², des études comparatives sont impossibles jusqu'à cette phase II C du balnéaire de Séviac ; mais il existe un certain nombre de villas et de bains privés du IV^e siècle qui ont fait l'objet de publications. Quelques-uns sont bien connus, comme Montmaurin ou Lalouquette, d'autres ne le sont que partiellement, par des plans fragmentaires et des articles n'établissant qu'une datation approximative. Enfin, il a été impossible d'intégrer à cette étude des sites comme Ordan-Larroque²³, Taros, Coulieu²⁴ et Cazères²⁵, qui sont en cours de fouilles. L'état II C du balnéaire de Séviac sera donc comparé essentiellement avec les villas les mieux connues du IV^e siècle.

Vers 350, les thermes de Séviac ont un plan unique en Aquitaine, puisqu'ils sont composés de deux ensembles indépendants disposant d'une entrée commune. Il faut donc étudier séparément chacun de ces secteurs pour constater des ressemblances avec les balnéaires du Sud-Ouest de la Gaule.

I - Localisation des bains dans les villas rurales

Les thermes sont parfois intégrés dans le corps de bâtiment principal, comme à Montmaurin, Lalouquette, Lescar, Sorde-l'Abbaye, Chiragan ; ils sont alors généralement situés ou bien directement contre une des galeries du péristyle entourant la cour intérieure (Sorde-l'Abbaye, Lalouquette) ou bien séparés de cette dernière par une aile réservée à l'habitat (Lescar, Montmaurin, Chiragan).

Ils peuvent également être isolés de la partie résidentielle, comme ceux de Barat-de-Vin, Las Hies, Saint-Cricq-Villeneuve, Sarbazan, Séviac, Saint-Sever et peut-être Saint-Loup-de-Comminges. En dehors de Las Hies où le bain semble totalement séparé, les autres sont reliés aux villas soit par des portiques (Saint-Sever, Barat-de-Vin), soit par un couloir (Sarbazan) ou un escalier (Saint-Cricq-Villeneuve), soit encore par des murs limitant une cour intérieure (Séviac).

Par rapport à l'axe principal de la villa, les bains peuvent être situés au nord-est (Saint-Cricq-Villeneuve), au sud-est (Sorde-l'Abbaye)²⁶ ou au sud (Séviac). Mais conformément aux principes de Vitruve²⁷, qui conseille que le bâtiment réservé aux bains soit orienté sur « la face qui regarde vers l'ouest », la majorité des balnéaires regardent vers le sud-ouest (Barat-de-Vin, Lalonquette, Lescar, Montmaurin, Saint-Loup-de-Comminges, Saint-Sever). Les orientations différentes doivent s'expliquer par la configuration du terrain et par les arrivées d'eau (Saint-Cricq-Villeneuve, Séviac et peut-être Sorde-l'Abbaye).

II. Importance des bains par rapport à la partie résidentielle

Mis à part Montmaurin et Lalonquette, les sites ne sont que partiellement dégagés : il est donc difficile d'établir un rapport très exact entre les surfaces des bains et celles des salles d'habitation. Toutefois à Lescar, Saint-Cricq-Villeneuve et Séviac les parties résidentielles qui entourent la cour péristyle sont mises au jour : cela permet de se faire une idée des ordres de grandeur.

Avec les mêmes réserves, il est également possible de comparer entre elles les surfaces des balnéaires qui ont fait l'objet de plans bien établis.

Sites	Surface approximative des parties résidentielles	Surface approximative des bains	Rapport
Lalonquette	3060 m ²	290 m ²	1 / 10
Lescar	2540 m ²	150 m ²	1 / 17
Montmaurin	3850 m ²	290 m ²	1 / 13
Saint-Cricq-V	4200 m ²	270 m ²	1 / 15
Séviac (état IIc)	3500 m ²	420 m ²	1 / 8
Barat-de-Vin	?	350 m ²	
Las-Hies	?	190 m ²	
Saint-Loup-de-C.	?	60 m ² (?)	
Saint-Sever	?	320 m ²	
Sorde-l'Abbaye	?	95 m ²	
Chiragan	difficile à évaluer	850 m ² (surface des deux bains)	

Dans ce tableau il ressort tout d'abord, et ce malgré les approximations, que les thermes de Séviac sont avec ceux de Chiragan²⁸ les plus vastes bains privés actuellement connus de Novempopulanie. Cette grandeur s'explique aisément puisqu'il s'agit d'un bâtiment contenant deux ensembles thermaux complets. Si on les dissocie, chacun d'eux a une surface qui se situe dans la moyenne : 213 m² (230 m² pour le bain de l'est, 195 m² pour celui de l'ouest). Par ailleurs, Séviac est, parmi les sites bien connus, celui où le balnéaire couvre la surface la plus importante par rapport aux parties résidentielles reconnues à cette date.

III. Étude comparative des plans (cf. Pl. n. 29, 30, 31)

Il apparaît tout d'abord qu'aucun des balnéaires privés aquitains n'offre la disposition usitée dans les thermes publics de l'époque, qui permet à l'usager un cheminement circulaire : tous sont conçus sur le principe d'une circulation comportant des allers et retours, bâtis sur un schéma simple où *frigidarium*, *tepidarium*, *caldarium* et *praefurnium*, qui constituent la base, sont construits sur un plan linéaire (type 1). Lorsque des salles annexes (entrée, *apodyterium*...) sont prévues, elles sont dans la plupart des cas disposées parallèlement aux pièces thermales (type 2). Il existe enfin une troisième conception, un plan en L (type 3).

Type 1 : Schéma linéaire simple : F.T.C.P.

Seul le balnéaire de Sorde-l'Abbaye correspond à ce plan. M. Lauffray restitue dans la salle située à l'ouest du *frigidarium* un *apodyterium* : dans ce cas la disposition serait A.F.T.C.P.

Type 2 : Ce type comprend la majorité des bains, avec néanmoins quelques différences dans la disposition des salles annexes. Dans une première variante, qui double le schéma linéaire simple, il y a, comme à Montmaurin et à Séviac (bains de l'ouest) une entrée suivie d'un *apodyterium* et des salles annexes (latrines, bassins ou piscine). La seconde variante, très proche de la première, n'en diffère que par l'extension du *frigidarium* qui couvre toute la largeur du bâtiment, rejetant l'entrée soit au nord du *frigidarium* (Barat-de-Vin, Las Hies, Saint-Loup-de-Comminges)²⁹ soit au sud comme à Saint-Cricq-Villeneuve. Cette disposition est bien sûr fonction de l'emplacement du balnéaire par rapport à la villa. L'*apodyterium* est alors situé dans l'angle nord-est du bâtiment, et il n'y a pas de salles annexes.

Type 3 : Sont regroupés dans cette catégorie tous les balnéaires dont les salles principales ne sont pas bâties sur un même axe linéaire. Il existe en effet des bains qui ont une de leurs salles extrêmes (*praefurnium* ou *frigidarium*) construite à l'équerre par rapport aux trois autres salles : c'est le cas de la fournaise des bains de l'est à Séviac, et du *frigidarium* de Lalouquette. Or ces thermes, qui diffèrent des autres types, sont des survivances de balnéaires plus anciens, datés des IIe ou IIIe siècle, et qui sont utilisés tels quels (Séviac), ou réaménagés (Lalouquette) au IVe siècle.

oOo

Quel qu'en soit le type, les bains de Novempopulanie sont tous construits sur un plan très simple et très fonctionnel. Il est toutefois possible de faire une remarque au sujet de l'emplacement des *apodyteria* dans le type 2 (seconde variante). En effet, mis à part Séviac et Montmaurin où ces salles sont froides, l'entrée sépare les *apodyteria* chauffés des *frigidaria* (Barat-de-Vin, Las Hies, peut-être Saint-Loup-de-Comminges et Saint-Cricq-Villeneuve). Cela offrait quelques inconvénients en hiver : il eût été plus logique de construire les vestiaires à proximité des *frigidaria*,

avec un accès direct dans les *tepidaria* : le chauffage aurait pu se faire par des conduits aménagés dans le mur séparant les deux hypocaustes, comme c'est le cas à Séviac, dans le balnéaire est. L'entrée des bains aurait été située avant l'*apodyterium*. Faut-il alors considérer que cette entrée, souvent très vaste, est conçue comme un prolongement du *frigidarium* ?

Dans la plupart des balnéaires (sauf Chiragan) il n'existe aucune piscine. Les bassins chauds ou froids sont exigus et surtout construits en exèdre par rapport au bâtiment. Leur forme varie, et ils sont soit hémicirculaires (Séviac, Lalouquette, Montmaurin) soit à pans coupés (Saint-Cricq-Villeneuve, Lalouquette, Sorde-l'Abbaye (?)) soit carrés (Las Hies, Saint-Loup-de-Comminges, Séviac secteur est) soit polygonaux (octogonal à Barat-de-Vin, hexagonal à Séviac, secteur ouest). D'autre part certaines salles sont pourvues d'*alvei*. En dehors de Séviac (salle 6) les *caldaria* de Barat-de-Vin, Sorde-l'Abbaye et Las Hies sont dotés de deux petites baignoires chaudes accolées, alors que le bassin de la salle 12 de Séviac est construit à l'intérieur du *praefurnium*. De plus, à Barat-de-Vin et apparemment à Las Hies il en existe aussi dans les *tepidaria*. Enfin les *frigidaria* de Barat-de-Vin et de Séviac (salle 14) ainsi que son *apodyterium* sont agrémentés de petits pédiluves et douches (?) de formes très diverses (rond, octogonal, carré avec ou sans abside et en quart de cercle).

De la série des balnéaires de la moitié du IV^e siècle étudiée, il ressort donc qu'il existe un plan très caractéristique, celui de type 2 (voir planche n. 30).

A Séviac, la coexistence des deux bains peut se comprendre si l'on admet l'hypothèse d'un fonctionnement alterné des deux ensembles : le bain occidental, plus facile à chauffer vu sa superficie, était réservé à un usage courant, l'ensemble oriental plus vaste fonctionnant dans certaines grandes occasions.

La découverte, sur le radier de la canalisation 7 qui vidange les bassins froids de la salle 14, d'éléments de parures féminines (aiguilles d'os et de bronze, anneaux de bronze, petite bague à chaton noir³⁰) nous amène à formuler une dernière hypothèse : pourquoi n'y aurait-il pas eu à Séviac un secteur thermal utilisé par les femmes ? L'usage en était quasi-constant dans les thermes publics depuis longtemps. Évidemment, aucun autre balnéaire privé aquitain ne semble comporter une telle distribution, mais il est également vrai que certains (Jurançon Pont-d'Oly, par exemple) comptent de nombreuses salles chaudes, disposées toutefois différemment. Il est en tout cas indéniable que le balnéaire de Séviac est dès cette époque pourvu de deux bains³¹ dont les caractéristiques sont comparables à celles des thermes pompéiens : une section nettement plus vaste, avec *apodyterium* et *frigidarium* séparés par un vestibule, et une section plus modeste, avec *apodyterium* et *frigidarium* confondus et un bassin froid, de dimensions plus restreintes. Il faut cependant noter qu'à Séviac il n'existe qu'une entrée commune aux deux bains, alors que les thermes pompéiens offrent deux accès. Mais n'oublions pas qu'il s'agit ici de thermes privés.

NOTES

État II : Phase C

1. Voir Livre II, IV.
2. Voir Livre II, V.
3. Coupe B B', planche 7.
4. Voir ci-dessous, Canalisations.
5. Voir restitution planche 22.
6. Conimbriga : J. Alarcão et R. Étienne, *Fouilles de Conimbriga*, t. 1, *l'Architecture*, Paris, 1977, planche XXII.

7. D. Krencker, E. Krüger, H. Lehmann und H. Wachtler, *Trierer Grabungen und Forschungen*, Band I, 1, *Die Trierer Kaiser-thermen*, Augsburg, 1929, p. 243.
8. S. Dahmani, *Hippo-Regius*, Alger, 1973, p. 66.
9. Voir *Gallia*, 31, 1973, plan, p. 126 h. t.
10. Livre II, I.
11. La partie de l'angle extérieur du pédiluve qui repose directement sur deux *tegulae* (cote -0,34 m) de la canalisation 11 a été remontée : un gros bloc de calcaire posé de chant sur le radier sert de fondation, et il est surmonté de trois assises de moellons irréguliers et de trois assises de briques liées par un mortier blanc de mauvaise qualité. De quelle époque peut dater cette reprise ? Un seul point est certain, c'est que la canalisation 11 était alors condamnée. Mais il est impossible de savoir comment a été bâti l'angle à l'origine : il pouvait être construit soit au-dessus de la canalisation, soit contre la canalisation, et donc avoir une forme arrondie.
12. J. Alarcão et R. Étienne, *ouv. cité*, p. 146 à 150. Les auteurs estiment que sur 14,92 m utiles, on peut proposer 25 places.
13. La faible surface de la salle 124 permet de restituer deux sièges au maximum. Voir G. Fouet, *Montmaurin*, p. 84.
14. *Libyca* VII, 1959 : Fouilles de Henchir-Safia, Compte-Rendu par J. Lassus p. 325 et suivantes. Les latrines faisaient face à l'entrée « extrêmement étroites 2 m x 1 m. Le banc où devaient se trouver trois sièges... était construit au-dessus d'une fosse de 0,30 m de large et 1 m de profondeur... ».
15. Cette construction correspond à la phase I B du « secteur paléochrétien » daté, comme la phase II C du balnéaire, de la première moitié du IV^e siècle. Il peut s'agir de l'époque qui précède l'installation de la majorité des pavements mosaïqués de Séviac.
16. Campagne de fouilles 1983, sous la direction de Mme Aragon-Launet.
17. Cela permet de restituer le niveau de circulation à l'extérieur du bâtiment à $\pm 1,10$ m, ce qui suppose l'existence d'un emmarchement à l'intérieur de la fournaise, dont le sol est à la cote + 0,36 m.
18. *Calculs de la dynamique des fluides*.
Nous remercions M. Véretout, professeur de mécanique au lycée Ch. de Coulomb à Angoulême qui a bien voulu se charger de cette étude. De ses calculs, très longs et très complexes, il résulte que le grand bassin pourrait se vidanger en ± 80 s. et le petit en ± 13 s. (Ces résultats tiennent compte de l'influence des pertes de charge dans la conduite d'évacuation). Le débit du grand bassin serait ± 32 l/s, celui du petit de ± 18 l/s. Dans la canalisation extérieure le débit est presque incalculable car il faudrait tenir compte des pertes de charge, de la pression atmosphérique à l'air libre, des regards...
19. L'existence du point de jonction entre les canalisations 10 et 7 est le seul élément qui interdise de placer dans cette phase de travaux les importants réaménagements du balnéaire : ils ne sont réalisés qu'à l'État III. La découverte d'une monnaie (inv. n. 14) sous le radier de la canalisation 10 peut confirmer la datation proposée pour les travaux de cette phase II, C.
20. Voir coupe BB', CC', planche 8.
21. Un caniveau de même type devait exister dans la partie est de la cour intérieure.
22. Notre étude se limite à cette région car comparer les thermes de Séviac à d'autres ensembles de l'Occident romain serait sortir du cadre d'une publication de ce type. Il serait souhaitable que des études systématiques soient faites, bien que le manque de rigueur de certains plans, l'absence de datation ou même d'identification des salles thermes rendent un tel travail difficile à réaliser.
23. Ordan-Larroque : M. Labrousse, Informations archéologiques, dans *Gallia*, 30, 1972, p. 496.
24. Coulieu : H. Ruffat, La villa de Coulieu (Marignac, Las Peyres), 31, dans l'*Habitat Rural*, 1978, p. 113.
25. Cazères : G. Manière, Les fouilles du site antique et médiéval de Saint-Vincent de Couladère, commune de Cazères (Haute-Garonne) dans *Revue de Comminges*, XCIV, 1981, p. 517 - 532.
26. En l'état actuel des fouilles, il est difficile de dire si l'axe principal de la villa est nord-sud ou est-ouest, et l'orientation proposée est fonction des plans actuellement publiés par M. J. Lauffray.
27. *De Arch.* V, 10, 1.
28. Le plan donné par D. Krencker, *ouv. cité*, p. 250, fig. 375, semble montrer qu'il y a deux thermes complets liés au niveau des *caldaria*, et totalement indépendants l'un de l'autre. Ils sont différents de ceux de Séviac où les deux bains sont intégrés dans le même bâtiment. D. Krencker voit dans les grands bains le secteur réservé aux hommes, et dans les petits celui des femmes. L'accès des grands bains donne vers les parties résidentielles, et il n'y a pas de communication entre les deux thermes. Les petits bains semblent situés à l'extérieur de la zone purement résidentielle et une des salles, qui pourrait être l'entrée, donne vers les parties de la villa réservées aux communs : ce second secteur ne peut-il être plutôt un petit ensemble thermal destiné au personnel travaillant sur le domaine de Chiragan ?
29. Nous intégrons Saint-Loup-de-Comminges dans cette catégorie, puisqu'il existe une salle mosaïquée sur hypocauste mitoyenne et à l'est du *praefurnium* : *apodyterium* ?
30. Voir Livre II, V.
31. Notamment dans les thermes de Stabies ou dans ceux du *forum* : voir R. Étienne, *La vie quotidienne à Pompéï*, Paris, 1966, p. 412-416.